

**Reprise du Règlement UE n°515/2014 portant création du Fonds pour la sécurité intérieure – procédure de consultation**

Madame la conseillère fédérale,

Votre courrier du 10 novembre 2015 relatif à la procédure de consultation susmentionnée nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention. Conformément à votre requête, nous vous adressons les observations du canton de Neuchâtel.

Au vu des buts visés par le nouveau Fonds pour la sécurité intérieure, le canton de Neuchâtel soutient sa création. En effet, il permettra à la Suisse de réaliser des investissements dans les infrastructures liées au passage des frontières, améliorant ainsi la sécurité au sein de l'espace Schengen.

En outre, considérant que la reprise du règlement UE n°515/2014 n'entraînera aucune dépense supplémentaire, ni aucune conséquence en matière de personnel pour les cantons, le canton de Neuchâtel n'a aucune objection à formuler à l'encontre dudit projet.

En vous remerciant de nous avoir associés à cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 10 février 2016

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND